

RETRAITE PROGRESSIVE

Retraite progressive : attention au calcul de l'Agirc-Arrco

Mise à jour : 28 septembre 2026

STATUT DE LA MESURE

DISPOSITIF EN VIGUEUR ; barèmes Agirc-Arrco spécifiques publiés pour 2026.

La retraite progressive permet de percevoir une fraction de ses retraites tout en poursuivant une activité réduite. Pour l'Agirc-Arrco, le montant servi dépend des conditions retenues par le régime de base.

Points clés en 2026

- L'accès est possible à partir de 60 ans sous conditions.
- Pour les salariés, l'activité est en principe comprise entre 40 % et 80 % du temps complet.
- Il faut justifier d'au moins 150 trimestres tous régimes.
- Si le taux plein n'est pas encore acquis, un coefficient temporaire spécifique peut s'appliquer à la retraite complémentaire progressive.
- La retraite définitive doit faire l'objet d'une nouvelle démarche à la fin de la retraite progressive.

LE CONSEIL CEREP FRANCE

Une retraite progressive doit être simulée en net et sur l'ensemble des régimes : salaire à temps partiel + retraite de base progressive + Agirc-Arrco progressive.

SOURCE OFFICIELLE - Agirc-Arrco, « Retraite progressive » et circulaire 2026-1-SG-DRJ du 16 janvier 2026.